



Sauvegarde des sites classés : reconversion des entreprises militaires

Porteur de projet :

Communauté Urbaine d'Arras

Descriptif du projet :

Suite à l'annonce du Gouvernement le 20 juillet 2008 relative au Plan National de Restructuration de ses sites de défense aboutissant pour l'Arrageois à la fermeture du 601^{ème} Régiment de Circulation Routière et à la suppression de 730 emplois civils et militaires, l'Etat a signé le Contrat de Redynamisation du Site de Défense d'Arras le 2 avril 2009 avec la Communauté Urbaine d'Arras.

L'Etat et la CUA ont signé l'acte de cession de ces sites le 21 juin 2010. La Communauté Urbaine d'Arras est désormais la propriétaire d'un espace de 72 hectares situés en plein centre ville.

Un programme ambitieux sur le plan urbanistique, écologique, économique, résidentiel sera développé autour de cette reconquête urbaine.

Enjeu, contenu du projet

objectifs et enjeux du projet :

Trois axes majeurs de développement peuvent être identifiés à partir de la reconversion de ces secteurs:

- Structurer les filières économiques porteuses de l'Arrageois comme le tourisme (d'affaires, de loisirs, de mémoire, etc.) et contribuer à l'attractivité du développement économique du territoire,
- Améliorer le cadre de vie urbain par un programme ambitieux sur le plan urbanistique, écologique et résidentiel.
- Améliorer l'accessibilité des sites en favorisant leur intégration à l'échelle de la ville tout en contribuant à l'organisation durable du territoire.

Cet espace de 72 hectares deviendra l'élément phare de l'attractivité d'Arras, rayonnant ainsi sur la partie Sud de la Région.

Informations techniques nécessaires :

Le projet est validé politiquement.

Objet technique :



Ces sites peuvent être décomposés en 3 secteurs :

- Le "secteur Citadelle" : quartier Turenne (15ha) - bois du Polygone (46.8 ha).
- Le "secteur du Gouverneur" : jardin aux allées - terrain du Gouverneur (8.2 ha) - stade Degouve.
- Le "secteur dense du Cours de Verdun" : caserne Schramm (2.3 ha) - quartier Victor Hugo.

Un potentiel existant de 87 000 m² (SHON) de bâtiments, de hangars à rénover ou à restructurer sur 72 ha de sites de défense.

Le Schéma Directeur d'Aménagement, en cours d'élaboration, déterminera, d'ici le mois d'avril, la mixité des fonctions de ces sites offrant un potentiel de 95 000 m² de SHON à investir (bâti conservé et réhabilité et celui qui sera construit à terme).

- L'aspect « structurant » du projet sur le territoire, qui pourra par exemple prendre la forme d'une « aire d'influence » locale, intercommunale, métropolitaine, ...

Le projet de reconversion des sites militaires, bien engagé sur le plan opérationnel, recouvre une aire d'influence dépassant l'aire intercommunale.

Cette influence pourra croître en fonction du développement du réseau de transports régional. En effet, le territoire bénéficie d'un potentiel permettant l'accueil du projet de gare européenne, situé dans un rayon de 500 mètres, confortant l'attractivité des anciens sites militaires, lesquels bénéficient d'une très forte proximité avec la gare actuelle.

Les abords des sites de défense se transformeront à terme en véritable parc urbain intégré à la Trame Verte et Bleue. La Citadelle, située au sud de la ville d'Arras, à la confluence du Crinchon et du ruisseau des Hautes Fontaines, forme la proue d'une présence verte en plein centre ville. Elle offre une grande diversité de paysages (terres agricoles, bois, marais, jardins) qu'il sera possible d'appréhender depuis le projet de rocade sud.

L'organisation bipolaire de la Citadelle, à la fois ouverte sur la ville et la campagne, permet :

- d'ouvrir la ville sur sa périphérie rurale, bocagère et marécageuse,
- de mettre en valeur la ressource paysagère de la région d'Arras,
- de concevoir des espaces hybrides semi urbains, semi ruraux.
- de faire de la Citadelle une cité exemplaire en matière de développement durable et le premier éco-quartier Vauban.
- de créer des espaces publics respectueux de l'environnement (gestion des eaux pluviales, entretien des espaces verts, recyclage de matériaux sur place, ...).

La définition d'une armature d'espaces publics facilement identifiable et reliant ces pôles permettrait :

- de prolonger la trame verte et bleue en centre ville,
- d'attirer les touristes au-delà du centre ville d'Arras et leur donner un aperçu de la richesse des paysages ruraux avoisinants.

Ainsi, sont prévus : la reprise des Voies et Réseaux Divers, la mise en sécurité du site, un plan boisement, la remise en eau des Douves, la mise en valeur de l'œuvre de Vauban (réalisation de cônes de vues, réfection des murs des fortifications, mise en lumière des bâtiments remarquables...), la mise en valeur des zones naturelles « Secteur Citadelle et du Gouverneur » et l'installation d'un parking relais de grande capacité.

L'installation de la fibre optique (Cf : fiche schéma numérique) permettra de répondre aux besoins des entreprises qui pourront bénéficier du Très Haut Débit (THD).

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ?

Le projet de reconversion des anciens sites militaires sera en partie réalisé en 2020.

2010-2014 : la Citadelle

2014-2020 : les pourtours de la Citadelle et la Caserne Schramm

A partir de 2020 : Secteur du Gouverneur

- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ?

OUI

Nature du projet : reconversion des anciennes emprises militaires.

Connectivité transports :

L'amélioration de l'accessibilité et des liaisons favorisant les perméabilités de ces sites en modes de déplacements doux reste un invariant pris en compte dans le cadre de la reconversion de ces anciens sites militaires.

Le nouveau maillage d'espace public en cours de définition sera complété par une desserte en transport en commun, comme le prévoit la Délégation de Service Public.

Le territoire arrageois se positionne pour accueillir le projet de gare européenne permettant de renforcer son attractivité.

Les opportunités foncières et la qualité des espaces paysagers existants vont permettre de valoriser les modes de déplacements doux :

- le long de la trame verte et bleue,
- le long des franges urbaines des communes de Dainville et d'Achicourt, vers le centre de la ville d'Arras.

Consommation d'espace agricole

La reconversion des sites militaires ne consomme pas d'espaces agricoles. Il s'agit d'une requalification d'une friche militaire de 72 hectares situés en centre ville d'Arras dont une partie du bois se situe sur la commune d'Achicourt.

Logement

La Citadelle permettra de développer une offre qualitative et variée d'habitat, d'hébergement, connecté à la boucle local numérique et qui tienne compte de l'évolution de la demande de la population et de la clientèle.

Un bâtiment accueille, depuis la rentrée 2009, 34 logements étudiants.

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.